

Pose de la première pierre du barrage de Kandadji

Ce n'est plus un rêve !

Le président de la République, M. Mamadou Tandja a procédé le 3 août 2008 à la pose de la première pierre du barrage de Kandadji. C'était au cours d'une cérémonie grandiose organisée à cette occasion et à laquelle assistait tout le gratin de la société nigérienne et les représentants des organisations internationales de coopération.

On a voulu faire de cette cérémonie, une fête de retrouvailles de tous les nigériens de toutes les régions du pays, de tous les bords politiques et de toutes les catégories socio-professionnelles. Cette fête de la communion a été l'occasion pour le premier ministre Seini Oumarou de prononcer un discours dans lequel il a d'abord rendu un vibrant hommage au président de la République, Mamadou Tandja grâce à l'engagement duquel ce rêve devient une réalité. Pour Seini Oumarou ce que l'on considérait comme une utopie est devenue une réalité avec la pose de cette première pierre du barrage de Kandadji.

Il saisira l'occasion pour rappeler les efforts considérables du président de la République pour sortir notre peuple des affres de la pauvreté et de la misère. Il insistera sur le fait que cet ouvrage qui sera édifié, le sera pour toute la Nation. Pour ce qu'il qualifie de « révolution sur le triple plan environnemental, agricole et énergétique », le premier ministre a appelé, ce jour du 3 août 2008, les Nigériens de toutes les régions de faire la fête afin de saluer cet événement qui marquera à jamais l'histoire de notre pays.



(Lire de larges extraits de ce discours en page 3)

Tillabéri : « Comité directeur des cadres MNSD »

Dans une complète illégalité !

(Lire page 7)

Adamou Moumouni Djermakoye :

Que choisir : impartialité, neutralité ou récusation?

(Lire page 5)

MNSD Nassara à Tillabéri

Assane Djégoulé suspendu ?

On a appris que M. Assane Djégoulé aurait été frappé par une mesure de suspension de son poste de président de la coordination départementale MNSD Nassara de Tillabéri. Cette décision serait intervenue le samedi 2 août dernier. Si cette nouvelle se confirme, c'est un coup dur pour tous ceux qui depuis l'incarcération du président du parti, Hama Amadou font une espèce de boycott.

M. Assane Djégoulé qui est aussi 1^{er} vice-président de l'Assemblée nationale, n'était pas présent à la conférence régionale extraordinaire de la section présidée par Seini Oumarou le 19 juillet 2008.

M. Seini Oumarou œuvre pour le retour la sérénité au sein de la section de Tillabéri et aussi au niveau de la direction nationale du parti où la désignation du secrétaire général pour assumer l'intérim du président du MNSD Nassara est très loin de faire l'unanimité.



Zain is the proud sponsor of
The 46664 Concert honouring Nelson Mandela at 90



AVIS DE RECRUTEMENT

Poste : Expert National en Gouvernance Electronique
Lieu d'affectation : Equipe d'Appui Conseil en Gouvernance
Durée du contrat : 1 an
Grade du poste : Expert National
Date limite de réception des candidatures : 11 août 2008 à 17 H 00

A. Contexte

Le Niger poursuit les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) à travers sa Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté (SDRP) « 2008-2012 ». L'objectif global de la SDRP est d'améliorer le bien être des populations nigériennes.

Pour leur part, les Agences du Système des Nations Unies ont élaboré un Cadre d'Assistance au Développement du Niger (UNDAF) pour la période 2004-2007 prolongé pour l'année 2008. L'UNDAF s'articule autour de trois domaines de coopération : la Lutte contre la pauvreté et la sécurité alimentaire, l'Accès aux services sociaux de base, et enfin, la Bonne gouvernance et croissance mieux répartie.

Pour la mise en œuvre du Programme Bonne Gouvernance et Croissance Mieux Répartie (PBGCMR), une unité de gestion, l'Equipe d'Appui Conseil en Gouvernance (EACG), a été mise en place avec un ancrage au niveau du Ministère de l'Economie et des Finances.

Afin d'assurer la mise en œuvre et le suivi du projet d'appui à la « Gouvernance électronique et accès à l'information », signé par le Gouvernement le 15 février 2008, l'EACG se propose de recruter un Expert national en Gouvernance Electronique.

B. Tâches principales

Sous la supervision directe du Chef d'Equipe d'Appui Conseil en Gouvernance, l'expert(e) sera chargé(e) de :

- Développer des partenariats techniques avec les acteurs nationaux concernés et s'assurer de leur participation à tout le processus de démarrage et de mise en œuvre du projet;
- Elaborer des plans de travail, en assurer le suivi technique et financier, et établir les rapports d'activités trimestriels et annuels pour tous les fonds mis à disposition du projet «Gouvernance électronique et accès à l'information» ;
- Contribuer par des notes d'analyses à la compréhension de la mise en œuvre du projet et éventuellement des problèmes rencontrés par les différentes parties prenantes, et initier des propositions de solutions;
- Contribuer aux actions de renforcement des capacités humaines et institutionnelles de l'administration centrale et locale en matière de gouvernance électronique et d'accès à l'information ;
- Contribuer à la capitalisation des consultations, séminaires, ateliers et formations en relation avec les structures bénéficiaires, et veiller au transfert effectif de connaissances et de savoir-faire ;
- Développer des actions de partenariats en vue d'une mobilisation effective de ressources en faveur des différents volets couverts par le Projet ;

- Développer des actions de communication (notes techniques et articles de presse, communications diverses) dans le cadre de plaidoyer en vue d'assurer la visibilité des actions et susciter des partenariats porteurs ;

- Assurer toute autre tâche à lui confiée par le chef d'équipe EACG, le Gouvernement et le PNUD en relation avec sa mission.

C. Qualifications requises

- Diplôme d'études supérieures (BAC +5) en Informatique, NTIC avec une bonne connaissance en administration ou en Sciences Sociales, Politiques, Juridiques, Economiques, et en Administration avec une bonne connaissance en informatique ;

- Plus de 5 ans d'expériences professionnelles dans l'appui aux programmes ou projets de développement liés aux questions de gouvernance ;

- Connaissance approfondie des approches internationales dominantes dans le domaine de la promotion de la gouvernance électronique et du renforcement de capacités ;

- Connaissance approfondie des outils informatiques Microsoft Office et du système d'exploitation Windows et connaissance en création et en maintenance de site web.

D. Atouts supplémentaires

- Connaissance des procédures et du fonctionnement des agences du Système des Nations Unies, en particulier le PNUD;

- Capacités avérées de communication écrite et orale en anglais ;

- Connaissance informatique en Système informatisé de Gestion de l'Aide, Oracle, Access, archivage électronique, mise en place et gestion de réseaux, etc. ;

- Connaissance du Plan NICI.

Dépôt des candidatures :

Les candidats intéressés doivent soumettre un CV détaillé et une lettre de motivation à l'adresse suivante :

Monsieur le Chef d'Equipe d'Appui Conseil en Gouvernance

BP 11207

Programme Bonne Gouvernance et Croissance Mieux Répartie (à côté du Bâtiment de l'ex-Ministère du Plan)

Avec la mention « candidature au poste d'Expert National en Gouvernance Electronique »

NB : Seul(e)s les candidat(e)s présélectionné(e)s seront contacté(e)s.

Télécommunication

Zain-Niger remplace Celtel-Niger

L'annonce a été faite, le vendredi 1^{er} Août dernier, lors d'une conférence de presse, au restaurant de la corniche Yantala. Le tout nouveau Directeur général de Zain Niger, M. Louis Lubala, était tout fier d'annoncer la nouvelle et a expliqué dans les détails les motifs de ce changement de dénomination, tout en assurant les clients sur la continuité des services et les produits qu'offrait Celtel-Niger et leur amélioration. Il a par ailleurs livré à la presse les nobles objectifs que s'assigne Zain pour le bonheur, la prospérité et le développement de notre pays.



Zain-Niger, c'est désormais le nom que prend Celtel Niger, depuis cette date du 1^{er} août 2008. Le vert, le violet et le noir, sont les trois couleurs qui constituent le logo de Zain. Ce logo lui-même exprime, selon Lubala, l'énergie, l'aura, l'inspiration et la diversité. Les valeurs de Zain sont l'Eclat, le Cœur et l'appartenance. Ces trois mots définissent ce qu'il y a véritablement de spécial chez Zain et représentent l'âme de nos peuples. « Notre signature "Un monde merveilleux" est une prolongation du slogan de Celtel "La vie en mieux" déjà familier

à des millions de nos clients », a-t-il déclaré. Selon lui, le nom "Zain" a été choisi parmi plus de 400 noms. Il a été retenu pour sa simplicité et le fait qu'il soit facile à retenir et à prononcer. En Arabe "Zain" veut dire "beau, bon et merveilleux". Ce mot à également une connotation positive dans plusieurs cultures en Afrique, en Asie, en Europe et ailleurs. Ainsi ce nouveau concept vient avec des idées, d'approche et de conception innovantes pour bâtir sur ce que Celtel a déjà réalisé au Niger et ailleurs. « Le changement de Celtel à Zain souli-

gne notre ambition de faire partie du top 10 des sociétés de télécommunication, en nous appuyant sur nos succès en Afrique et au Moyen-Orient. Une marque forte, distincte est nécessaire pour toute compagnie qui aspire à un succès mondial », a déclaré le directeur général de Zain-Niger. La compagnie compte placer Zain dans les top 100 des marques mondiales les plus réputées, a-t-il indiqué.

Quel impact ce changement aura-t-il sur les clients ?

C'est la question que sont tentés de poser tous les clients. A ceux-ci, M. Lubala répond : avec une marque unique, Zain sera mieux positionnée afin d'offrir à ses clients des produits et service innovants, et un meilleur réseau à travers toute l'Afrique et le Moyen-Orient. Les clients de Zain bénéficieront d'une marque mondialement respectée et reconnue qui leur offre constamment un service de qualité, fiable, ainsi que des normes identiques d'excellence où qu'ils vivent, travaillent et lorsqu'ils voyagent. « Nous comptons étendre le réseau unique dans tous les pays africains où nous opérons pour permettre à nos clients d'utiliser leurs téléphones au-delà des frontières sans devoir payer les frais de roaming ou des frais supplémentaires lorsqu'ils reçoivent des appels », a-t-il expliqué. En effet, avec le réseau unique il est facile et moins onéreux pour les clients de rester en contact avec leur fa-

mille lorsqu'ils voyagent. De plus, le service contribuera à développer les échanges commerciaux transfrontaliers. Le réseau unique est actuellement disponible à 50 % de la population africaine, et pour la première fois il relie deux continents, a expliqué Lubala. Zain est réputé pour mettre à la disposition de millions de personnes des moyens de communications modernes grâce aux téléphones mobiles à très bas prix en plus Zain à la plus grande couverture de réseau et « nous nous engageons à élargir ce réseau dans les zones les plus reculées », a promis le Directeur général.

Le changement de marque est la continuation du processus commencé avec l'achat de Celtel par Zain en 2005. Depuis lors, Zain est en train de développer une marque et concevoir une nouvelle identité adaptée à ces différents et divers marchés et qui sera reçu avec le même enthousiasme par tous ses clients où qu'ils soient. Zain Niger a notamment hérité de Celtel Niger : 885.000 abonnés, 169 localités couvertes par le réseau, des milliers d'emplois directs et indirects et de plusieurs réalisations et actions en faveur des populations nigériennes, notamment sur le plan de la santé et de l'éducation, rappelle-t-on.

Boubacar Nasser

Le Premier ministre, à la pose de la première pierre du barrage de Kandadji

Kandadji pour un grand progrès

Dès le début de son discours, le Premier ministre Seini Oumarou a d'abord voulu signifier toute l'importance de la cérémonie et le symbole qu'elle représente pour tous les nigériens :

«Il y a des moments dans la vie d'un Peuple, qui sont à marquer d'un sceau indélébile pour la postérité. Il en est ainsi de l'événement qui nous réunit aujourd'hui, à savoir la pose de la première pierre de la construction du barrage de Kandadji, cet ouvrage si important pour notre pays que d'aucuns ont régulièrement qualifié d'utopie. C'est donc un moment particulier dont le sens marquera à jamais l'histoire de notre nation, tant les symboles qu'il représente sont si significatifs aux yeux de tous nos concitoyens».

Ensuite, il s'est adressé directement au président de la République pour lui dire toute la gratitude du peuple nigérien : «Monsieur le Président de la République, toute notre reconnaissance pour avoir permis à la nation de vivre enfin cet événement si longtemps attendu, grâce à votre total engagement et à votre impulsion décisive en faveur de la réalisation de ce vieux rêve».

Après avoir également salué les représentants des institutions internationales bilatérales et régionales de coopération. Il s'est particulièrement intéressé à la présence du président de la Banque Islamique de Développement et son vice président, notre compatriote Amadou Boubacar Cissé dont les implications personnelles dans le dossier Kandadji ont permis d'enregistrer des résultats décisifs.

M. Seini Oumarou est encore revenu sur le caractère symbolique de la cérémonie et parlé de ce vieux rêve qui est Kandadji, sur le point de devenir réalité. Il dira à ce propos :

«Je voudrais à présent m'appesantir sur le caractère symbolique de cet événement qui intervient à une date, pour nous pleine de signification. En effet, en faisant coïncider la pose de la première pierre du barrage de Kandadji avec l'anniversaire de l'accession de notre pays à la souveraineté nationale, Excellence Monsieur le Président de la République vous avez voulu montrer combien, après avoir susciter une si longue espérance, la concrétisation de ce projet était devenue indissociable avec notre liberté et notre indépendance, notamment en matière de sécurité alimentaire et dans le domaine énergétique. Cette heureuse association des deux événements rencontre j'en suis intimement convaincu l'adhésion pleine et entière de notre Peuple dans son ensemble. Aussi, il me plaît, de rappeler ici que l'édification de cet ouvrage à buts multiples à Kandadji est une vieille idée datant de la période post-indépendance. Aucun projet de développement n'aura suscité un intérêt aussi durable et une attente aussi forte de la part de toute la nation. En effet, Excellence Monsieur le Président de la République, toutes les autorités qui se sont succédées à la tête de notre pays depuis l'indépendance ont eu à cœur de donner de la visibilité à ce dossier de kandadji. Malheureusement, malgré tous les efforts consentis par les uns et les autres, efforts pour lesquels la nation leur en sait gré, de multiples contingences ont freiné leur enthousiasme».

Ensuite, il a tenu à énumérer un certain nombre de réalisations à mettre au compte du président de la République depuis son accession à la magistrature suprême en ces termes : «Excellence, depuis votre accession à la magistrature suprême, votre priorité a été de faire du développement à la base une réalité à travers toute l'étendue de notre vaste territoire. A ce propos j'aimerais citer à titre illustratif, votre Programme spécial au travers duquel, dans le domaine précisément de la restauration de l'environnement, votre engagement soutenu a permis entre 2002 et 2006 de restaurer, à travers tout le pays 7534 ha de terres, de protéger 15 000 ha de terres productives et de bassins de cours d'eau, de protéger plus de 1000 ha de cuvettes et fixer 750 ha de dunes, de confectionner 45 722 banquettes. A travers toutes ces actions Excellence vous avez favorisé l'augmentation des superficies agricoles, amélioré le pâturage, favorisé l'implantation d'espèces à haute valeur économique, crée des opportunités de création d'emplois. En un mot vous avez accru les conditions d'une amélioration notable du vécu quotidien des populations. Excellence Monsieur le Président de la République, Vous avez toujours été convaincu que face à l'adversité de la sécheresse et de la désertification qui semblent malheureusement s'installer durablement chez nous, sous les effets conjugués des changements climatiques et d'un processus de dégradation de plus en plus accéléré de l'environnement, nous n'avons d'autres choix, pour juguler le phénomène de l'insécurité alimentaire, que d'engager au Niger une véritable bataille devant nous permettre de dompter davantage la nature. Je sais parfaitement dans cet esprit, combien la construction du barrage de Kandadji vous tenait à cœur, comme l'illustrent ces propos que vous avez tenus, lors d'une de vos visites en profondeur dans le pays et je cite «...la lutte contre l'ensablement du fleuve Niger et son aménagement aux fins de productions agro-pastorale, énergétique et de transport, sont un enjeu national de première priorité pour nous et essentiel pour les générations futures »... «...J'ai tout naturellement engagé le gouvernement à finaliser les études en cours du projet de Kandadji afin de me permettre de m'investir personnellement dans la recherche de son financement »

Après avoir rappelé les problèmes que connaît notre écosystème, le fleuve Niger, il a insisté sur la portée nationale de l'événement du 3 août dernier en soulignant :

Aussi n'avons nous pas été surpris des énormes efforts que vous avez déployés pour l'aboutissement de ce grand dossier, vous qui déclariez au lendemain de votre accession à la tête de l'Etat, je cite : « Mon souci a toujours été celui de contribuer au bonheur du peuple qui m'a exprimé toute sa confiance. Cette confiance, je ne la trahirai jamais et c'est pourquoi, je ne ménagerai ni mon temps, ni mon énergie pour assurer à ce vaillant peuple les meilleures conditions de vie. » fin de citation. C'est pour cette raison que la concrétisation du rêve Kandadji sous votre sage conduite, est pour le peuple tout entier une grande source de fierté et un motif d'espérer encore plus pour notre pays un meilleur avenir. Vous venez ainsi d'accomplir une action que la postérité retiendra désormais comme faisant partie de votre oeuvre.

Mesdames et Messieurs, Comment peut-il en être autrement, quand on sait que la situation actuelle et les perspectives d'évolution de l'hydraulicité et des écosystèmes de la vallée du fleuve Niger, confirment une tendance à la diminution drastique des apports, qui met sévèrement en cause la pérennité de l'irrigation, ainsi que l'alimentation en eau potable des populations. Au demeurant, des conclusions de toutes les études entreprises au cours des trois dernières décennies il est ressorti que la construction d'un ouvrage de régulation le plus en amont possible du parcours nigérien du fleuve, était devenue un impératif vital, face aux perspectives climatiques peu rassurantes et à la crise de l'énergie qui pèse lourdement sur notre fragile économie. C'est pour cela que, la fonction primaire assignée à l'ouvrage de Kandadji, est la création d'un réservoir d'une capacité suffisante répondant aux exigences de soutien d'étiage afin d'atténuer la dégradation de l'écosystème fluvial et de sécuriser la pérennité des activités socio-économiques liées à l'eau et aux autres ressources naturelles. Cela est possible, car, il est établi que sur la base d'une capacité de retenue d'environ 1,6 milliard m³, un débit minimum de 120 m³/s peut être garanti à Niamey, même dans les pires conditions de sécheresse. Ce débit d'étiage régularisé, permet d'assurer en permanence un écoulement régulier du fleuve et un niveau suffisant d'humidité de sa vallée, se traduisant ainsi par la préservation et même la création d'une multitude de biotopes et d'habitats naturels, une biodiversité et une productivité naturelle plus importantes et l'amélioration de la fertilité des sols. Ainsi fait, la disponibilité de la ressource en eau rendue possible par l'existence d'un réservoir, sécurise l'approvisionnement en eau potable de notre capitale et les grandes agglomérations proches du fleuve, elle offre en outre des opportunités inédites, dans le cadre de la mise en valeur progressive du potentiel irrigable des terres de la vallée estimé à plus 120.000 hectares et assure enfin une production hydroélectrique conséquente, ce qui permet de valoriser au mieux l'important investissement ainsi consenti.

Faut-il rappeler que le programme Kandadji dont la démarche intègre désormais l'ensemble des initiatives en cours dans la vallée du Niger, comme en témoigne l'adoption récente ici au Niger, d'un programme communautaire d'investissements par les Chefs d'Etat de l'Autorité du Bassin du Niger se situe dans la droite ligne des objectifs définis par notre Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté, de même qu'il reste au cœur de la Stratégie de Développement Rural dont il constitue l'un des programmes sectoriels prioritaires. Dès lors, nous sommes convaincus que ce programme ne manquera pas de contribuer à la relance de la croissance économique et à l'amélioration de la balance des paiements de notre pays, par l'essor sans précédent qu'il imprimera au secteur irrigué, véritable clé de voûte de la politique de sécurité alimentaire de notre pays et surtout par la sauvegarde et la sécurisation de la base productive de la vallée du Niger, que nous ambitionnons de transformer progressivement en un véritable grenier national. A cela s'ajoute

l'effet de levier que l'électrification rurale ne manquera pas d'apporter et dont on peut attendre la manifestation sous forme d'éclosion d'opportunités pour le développement des petites et moyennes industries, des activités génératrices de revenus, de l'artisanat et des services liés à la valorisation des produits du secteur primaire.

Nous sommes conscients, face aux aléas climatiques hélas devenus plus que récurrents, de votre grande aspiration à vous affranchir durablement du joug de l'insécurité alimentaire. Il est évident que nos économies fragiles qui reposent fondamentalement sur les filières du secteur agropastoral, ne sauraient se dégager durablement de ce cercle vicieux de la dégradation des ressources naturelles et de la pauvreté rurale, sans un combat victorieux sur le front de la lutte contre la désertification, à travers la maîtrise de l'eau et conséquemment, l'élargissement des terres aménageables pour l'irrigation et l'accroissement de la production agricole. C'est précisément là l'objectif majeur du Programme Kandadji, qui devrait permettre la mise en valeur du potentiel national des terres irrigables de la vallée, estimé à 122.000 hectares. Ce sera ainsi un accroissement d'environ 320.000 tonnes de vivres qui seront disponibles grâce à sa mise en œuvre.

Vous comprenez donc aisément toute la portée nationale et le caractère vital du Programme Kandadji. Aussi, attendons nous de chaque nigérien, de quelque région qu'il soit, une parfaite collaboration pour la mise en œuvre correcte du dit programme dans toutes ses composantes».

Excellence Monsieur le Président de la République, le sens que toute la nation devrait donner à la présence autour de vous de l'ensemble des délégations venues des quatre coins du Niger c'est celui d'une solidarité forte de toute la nation pour signifier que le Barrage de Kandadji au delà de la commune de Dessa du Département et de la Région de Tillabéri est une œuvre nationale qui symbolisera ainsi désormais l'unité si chère à notre Peuple.

Comme vous l'aurez certainement noté, notre ambition est de soustraire notre peuple des affres de la pauvreté et de la misère. Ce programme de développement durable et de lutte contre la pauvreté est là pour témoigner de notre ferme volonté de quitter définitivement cette situation incertaine de précarité. Il s'agit donc d'un investissement primordial en infrastructure, dans le cadre d'une vision concertée de développement durable, destiné à s'assurer que les ressources hydriques dont l'importance est si critique pour la survie des communautés et la productivité de la vallée du fleuve Niger, seront disponibles pour plusieurs générations.

Frères et soeurs d'Agadez battez nous le Tendé, frères et soeurs de Diffa tanguiez au son de l'Algaïta, frères et soeurs de Dosso faites résonner le Toubal, frères et soeurs de Maradi gratifiez nous du son du Douma, frères et soeurs de Niamey faites entendre le Dondon, frères et soeurs de Tahoua faites retentir le Ganga, frères et soeurs de Tillabéri dansez au son du Bitti, frères et soeurs de Zinder soufflez fort le Kakaki.



Le Congrès Islamique International pour le dialogue organisé par la Ligue islamique mondiale sous l'égide du Serviteur des Deux Lieux Saints le roi Abdullah bin Abdulaziz Al Saoud



nes. Ceci, dans l'objectif de coexister en parfaite harmonie et de rivaliser, d'ingéniosités dans la course au progrès qu'ils mènent.

Allah dit (*A chacun de vous Nous avons assigné une législation et une ligne de conduite*) 5/8.

Le dialogue est un moyen de communication qui trouve ses sources dans le Saint Coran et la tradition des Prophètes qui l'ont utilisé avec leurs peuples. Dans la vie du Prophète (que les prières et la paix d'Allah soient sur lui) on trouve de nombreux exemples de dialogues, comme celui qu'il a entamé avec les Chrétiens de Najran, ou lorsqu'il dialoguait avec les rois de son époque par courrier interposé. Le dialogue est donc un des moyens les plus efficaces de propagation de l'Islam.

Considérer la société médinoise à l'époque du Prophète (que les prières et la paix d'Allah soient sur lui) comme étant l'exemple parfait de la coexistence entre les adeptes des religions révélées. La Charte de Médine dépasse de loin les chartes qui l'ont précédé. Elle est une référence pour tous ceux qui encouragent la coexistence entre les communautés. Cette Charte a défini les limites de la coopération dans la concrétisation des intérêts communs et dans l'application de valeurs telles que la justice, la charité et la morale.

Les objectifs du dialogue.

Le dialogue est le moyen le plus efficace qui permet aux musulmans de s'informer sur les événements qui se déroulent dans le monde. Par le biais du dialogue, il est possible de réaliser les objectifs suivants:

Premièrement: Présenter l'Islam, sa législation, ses principes et ses acquis culturels qui peuvent contribuer efficacement à l'orientation et à l'évolution des civilisations.

Deuxièmement: Répondre aux calomnies auxquelles est en butte l'Islam et corriger l'image erronée que les masses ont de lui, ainsi que de ses pays et de ses institutions scientifiques et culturelles.

Troisièmement: Contribuer à relever les défis et à résoudre les problèmes que rencontrent l'humanité du fait de son éloignement des valeurs religieuses qui l'a précipitée dans les abysses de la dépravation, de l'injustice, du terrorisme, l'a poussée à bafouer les droits de l'homme et à provoquer des dégâts irréversibles sur l'environnement.

Quatrièmement: Soutenir les causes justes liées aux droits de l'homme. Parvenir à une vision internationale globale qui aurait pour but de soutenir ces causes et qui aiderait à la réalisation de leurs objectifs légitimes.

Cinquièmement: Répondre à ceux qui appellent au choc des civilisations et, contrecarrer leurs stratagèmes qui visent à faire de l'Islam une menace pour les civilisations ou le progrès. Refuser l'hégémonie qu'ils veulent imposer aux peuples du monde en les obligeant à renoncer à leur identité et à adopter une culture unique.

Sixièmement : Faire connaissance avec les non musulmans et leurs cultures. Desceller les principes communs qui les lient avec les musulmans afin de concrétiser une coexistence pacifique entre eux et d'assurer la sécurité et la stabilité des sociétés. Coopérer avec les non musulmans afin de répandre les valeurs morales et de faire triompher la paix et la vérité. Collaborer étroitement avec eux dans la lutte contre l'hégémonie, l'exploitation, l'injustice, la dépravation, la dislocation de la famille et tous les maux qui menacent les sociétés.

Septièmement : Résoudre les problèmes et les différends qui surviennent entre les musulmans et les non musulmans qui vivent dans les mêmes pays et sociétés. S'efforcer d'instaurer un climat propice à une coexistence harmonieuse dans ces sociétés multiconfessionnelles.

Huitièmement : Arriver à une entente entre les différentes cultures et civilisations.

Neuvièmement : Aider les adeptes des différents courants de pensée islamiques à avoir des relations entre eux, et ce, dans l'objectif de réaliser l'unité de la communauté et d'alléger les tensions entre eux, provoquées par le secta-

risme et les divergences d'opinions.

Deuxièmement: La méthodologie du dialogue, ses règles et ses moyens de réalisation. a) La méthodologie du dialogue et ses règles.

Les congressistes ont étudié le sujet se rapportant à la méthodologie du dialogue et ses règles et ce en se référant aux versets coraniques qui relatent les expériences de dialogue vécues par les Prophètes avec leurs peuples. Ils se sont référés aussi, aux versets qui déterminent la politique du dialogue et définissent ses principes et ses limites. En outre, ils ont étudié.

La manière qu'utilisait le Prophète (que les prières et la paix d'Allah soient sur lui) pour appliquer cette méthodologie qui a été celle de ses compagnons et des savants après lui. Allah dit (*Dis: Voici ma voie, j'appelle les gens à la religion d'Allah, moi et ceux qui me suivent, nous basant sur une preuve évidente. Gloire à Allah! Et je ne suis pas du nombre des polythéistes*) 12/108.

A ce titre, les participants ont affirmé les points suivants :

1. Le respect des règles de l'Islam et de sa ligne de conduite lors du dialogue, qui doit être l'objectif, se dérouler avec sagesse et être étayé par des arguments irréfutables. Débattre de façon modérée avec les autres sans jamais les minimiser ou manquer de respect à leurs croyances, car un tel comportement est rejeté par l'Islam et rend le dialogue non objectif.

Allah dit (*Et ne discutez que de la meilleure façon avec les gens du Livre, sauf ceux d'entre eux qui sont injustes. Et dites: «Nous croyons en ce qu'on a fait descendre vers nous descendre vers vous, tandis que notre Dieu et le votre est le même, etc «est à Lui que nous nous soumettons»*) 29/46.

2. L'instauration d'un dialogue constructif, la concrétisation d'une cohabitation pacifique entre les peuples et la coopération, n'implique en aucune manière que nous devons renoncer à nos acquis, que nous devons être laxistes dans l'application de notre législation, ou encore que nous devons accepter le phénomène du brassage des religions. Au contraire, cela signifie que nous devons coopérer à la concrétisation des intérêts communs, à la préservation de l'intégrité de l'homme et au respect de ses droits. Cette coopération ne serait être profitable que si elle contribue à éradiquer l'injustice, l'animosité et à résoudre les problèmes, afin de procurer aux hommes une vie harmonieuse. Ces notions sont communes à tous les Messages divins, ont été confirmées par les constitutions et reconnues par les défenseurs des droits de l'homme. La règle principale que nous devons appliquer lors du dialogue, est celle qui nous est dictée dans le Saint Coran (*A Vous votre religion, et à moi ma religion*) 109/6.

b) Les moyens de réalisation et les outils du dialogue. Les congressistes ont insisté auprès de la Ligue Islamique Mondiale pour qu'elle souligne l'importance des outils du dialogue, de ses institutions, de ses moyens et de ses programmes. Ils l'ont appelé à traiter les points suivants

1. Créer un Organisme mondial pour le dialogue qui comprendrait les principaux services concernant le dialogue dans la communauté islamique; et ce en élaborant une stratégie unique pour le dialogue, assurer le suivi de ses affaires, développer son activité, assurer la coordination et la coopération entre les différents services concernés. Tout comme le Congrès s'est accordé à créer une équipe spécialisée dont les membres seront sélectionnés par la Ligue; elle aura pour fonction d'étudier les étapes nécessaires à la création de cet organisme, de déterminer sa structure au cours de réunions prévues entre les différents services concernés et d'assurer aussi le suivi de ce qu'aura engendré le Congrès.

2. La création d'un centre international pour la relation entre les civilisations (qui portera le nom du roi Abdelallah bin Abdulaziz); il aura pour but de répandre le concept du dialogue, en formant et en développant les compétences requises en fonction de bases scientifiques précises.

3. La création du « Prix du roi Abdelallah bin Abdulaziz pour le dialogue entre les civilisations »,

récompensant les personnes et organismes pour leurs participations au développement du dialogue et à la concrétisation de ses objectifs.

4. Organiser des congrès, colloques, et groupes de recherche pour le dialogue avec les gens du Livre, ceux des autres cultures et philosophies reconnues auxquels seront conviés des académiciens, journalistes et responsables religieux représentant les différentes cultures du monde. Le Congrès remercie les différentes organisations islamiques pour ce qu'elles ont apporté au dialogue, et les invite à développer la coordination de façon à optimiser les résultats du dialogue et de servir les intérêts de la communauté musulmane et ce en suivant ces différents points :

- S'exercer au dialogue en suivant des règles et des objectifs islamiques, et ce en concrétisant l'intérêt général de la communauté; étudier l'ensemble des questions en rapport avec le dialogue et ses bases pour arriver à une synthèse conforme à la jurisprudence islamique. Le respect total des règles du comportement islamique, en ne s'adonnant pas au dénigrement ou encore à la vulgarité; et se mettre à la hauteur de son interlocuteur tout en étant fier de la particularité du patrimoine islamique, et le mettre en évidence au cours des dialogues d'une manière efficace.

- Coordonner les prises de positions islamiques par le biais de l'Organisation Mondiale pour le Dialogue (à la Ligue); et considérer cette dernière comme étant un élément coordinateur rassemblant les organismes et comités du dialogue, en appliquant une stratégie unique.

- Axer le dialogue sur les points et intérêts communs entre les hommes et œuvrer pour la coexistence, la paix, la justice entre les peuples du monde, ses diverses cultures et relever les défis du monde actuel.

- Développer la culture du dialogue dans les sociétés musulmanes en publiant les livres qui en traitent avec leurs traductions; en se méfiant de l'appel au choc des civilisations et de son impact négatif sur la paix dans le monde; coopérer avec les Ministères de la Culture, de la Communication, et de l'Education dans les pays musulmans.

- Tirer profit des expériences passées en matière de dialogue, œuvrer pour le développer et optimiser ses programmes avec une aide accrue des divers gouvernements musulmans et de leurs institutions en vue de promouvoir le projet du dialogue de la communauté musulmane avec les non musulmans pour en tirer profit afin d'atteindre nos objectifs.

- Former un groupe de savants spécialisés ayant une expérience internationale en matière de dialogue dans ses différents domaines et sujets; les former pour participer aux forums internationaux du dialogue afin que leurs interventions soient bénéfiques.

Troisièmement: Avec qui voulons-nous instaurer le dialogue?

Le Congrès a étudié les expériences passées en matière de dialogue entre les musulmans et les non musulmans au cours de ces cinquante dernières années, et il a déterminé un horizon futur pour le dialogue avec les différents adeptes des religions, des sectes et des cultures, il en résulte les points suivants :

- Développer les techniques de communication et de dialogue avec les adeptes des religions révélées, des idéologies ou des courants de pensée reconnus, comme il est recommandé dans le message universel du Prophète, (que les prières et la paix de Dieu soient sur lui), « *Et Nous ne t'avons envoyé qu'en tant qu'annonceur et avertisseur pour toute l'humanité. Mais la plupart des gens ne le savent pas* » 34/28. Ce qui aidera à préserver les intérêts de l'humanité.

- L'ouverture du dialogue avec tous les courants et tendances influents, qu'ils soient politiques, académiques, médiatiques, scientifiques ou autres, sans se limiter au dialogue avec les leaders religieux.

- La généralisation du dialogue vers toutes les entités qui ont une attitude belliqueuse envers l'Islam de façon à pouvoir le présenter sous son

véritable aspect; avec un éclaircissement sur les mauvaises compréhensions qui peuvent justifier ces attitudes négatives.

Le Congrès confirme le besoin que le monde a de recourir d'avantage au dialogue pour se comprendre et éviter le choc des civilisations. Le Congrès recommande à la Ligue et aux organisations officielles et populaires ce qui suit:

- Développer une source médiatique dans différentes langues et la propager; récuser l'idéologie du choc des civilisations en expliquant la menace qu'elle représente pour l'humanité; organiser un congrès international ayant pour sujet: « Les dangers de l'idéologie du choc des civilisations envers la sécurité et la paix dans le Monde », avec la participation de responsables religieux, culturels, politiques et académiques influents.

- Demander aux pays du monde et aux organisations internationales avec à leur tête l'ONU, d'assumer leurs responsabilités pour lutter contre cette culture de la haine entre les peuples, ou de celle du rejet de l'autre qui ne font qu'amener le trouble sur terre; et qui ont pour effet de menacer la paix et la sécurité dans le monde. Qui plus est, cela est contraire aux religions révélées et aux accords internationaux.

- Inviter les musulmans qui résident dans les pays et sociétés où ils côtoient des non musulmans, quelque soit leur nombre, à instaurer un dialogue pour résoudre les différends, de façon à assurer la paix dans ces sociétés, sachant que le dialogue qui permet la paix sociale est le genre le plus important du dialogue.

- Inviter les musulmans résidents dans les pays non musulmans au dialogue continu avec les citoyens de ces pays, en les convaincant qu'ils sont eux même des citoyens à part entière sans pour autant que cela entraîne quelque négligence que se soit de leurs obligations religieuses.

- Coopérer avec les gouvernements des pays musulmans et les organismes islamiques pour attendre de l'ONU et des organismes mondiaux de défense des droits de l'homme qu'ils condamnent les campagnes de dénigrement menées contre l'Islam, le Prophète, (que les prières et la paix de Dieu soient sur lui), et le Saint Coran.

- Que des résolutions soient adoptées pour condamner les dénigrement faits aux Prophètes et à leurs messages, de façon à ce que les libertés culturelles et médiatiques ne menacent pas la coexistence et la paix entre les pays.

QUATRIÈME :

LES FONDEMENTS DU DIALOGUE

a- les fondements du dialogue.

Le Congrès a étudié les bases constructives sur lesquelles reposent les points d'entente entre les hommes, et confirme que les règles de l'Islam vont dans le sens de la coexistence et du dialogue, et qu'elles seules sont capables d'apporter véritablement le bonheur à l'humanité; à ce titre nous pouvons citer:

- La croyance que les hommes ont la même origine, et qu'ils sont tous égaux pour ce qui est de leur appartenance à l'humanité, Dieu dit « *Ô hommes, craignez votre Seigneur qui vous a créés d'un seul être et a créé de celui-ci son épouse, et qui de ces deux là a fait répandre (sur la terre) beaucoup d'hommes et de femmes; et craignez votre Seigneur au nom duquel vous vous implorez les uns les autres, et craignez de rompre les liens du sang; certes Dieu vous observe parfaitement* » LES FEMMES / 1. Tout comme le fait que l'homme a été privilégié par rapport aux autres créatures, Dieu dit Il Certes, nous avons honoré les fils d'Adam. Nous les avons transporté sur terre et sur mer, leur avons attribué de bonnes choses comme nourriture, et Nous les avons nettement préférés à plusieurs de Nos créatures. LE VOYAGE NOCTURNE / 70.

- Le refus du racisme et du sectarisme, la condamnation de l'idéologie de la supériorité: c'est le meilleur auprès de Dieu.

Adamou Moumouni Djermakoye :

Que choisir : impartialité, neutralité ou récusation ?

Taille élancée et une corpulence consistante, la peau largement ravagée par les rides sous le poids de l'âge, le visage parcouru par une moustache en évidence, la tête fréquemment coiffée d'une chéchia rouge de type marocain, l'homme a la voix rauque, l'intonation et le débit assez lents, il semble avoir l'expression bien plus facile en français qu'en Zarma, Adamou Moumouni Djermakoye (AMD) a une allure princière parfaitement imposante.

La période phare de AMD

La carrière bien remplie, du simple soldat il gravit tous les échelons de la hiérarchie militaire jusqu'au grade de Colonel d'armée avant de tirer sa révérence pour la vie politique. Dans sa vie militaire, il surplombait certains de ses camarades comme le Président Tandja dont il se raconte qu'il a parfois bénéficié de son coup de main. Ambassadeur et ministre, AMD a été l'un des préfets les mieux cotés de la période d'exception particulièrement une étoile sans contexte qui présageait d'un futur parcours politique sans ambages.

D'ailleurs, l'idée de créer l'ANDP après son échec aux élections qui ont placé Tandja Mamadou à la tête du MNSD en 1990 était fondée sur sa grande popularité au sein de l'opinion nationale. L'Association des amis de Adamou Moumouni Djermakoye (CAMAD) à laquelle bien de Nigériens ont adhéré en 1991 avant de se rétracter après sa mutation en parti politique, dénommée Alliance Nigérienne pour la Démocratie et le progrès (ANDP). Président de la Société de développement, AMD avait sillonné le pays pour porter le message d'espoir de la naissance prochaine d'un paysage politique partisan. La victoire de Tandja sur lui à la présidence MNSD avait l'air d'un hold-up sur ce qu'il pensait être sa chasse gardée. Après la Conférence nationale souveraine, AMD a joué un rôle historique à travers l'ANDP grâce à son alliance aux cotés des autres partis politiques qui formeront l'Alliance des forces du changement (AFC) qui remporta les élections présidentielles de 1993 qui avaient porté Mahamane Ousmane à la Présidence de la République. Rôle historique car, les acquis de la CNS seraient dans l'esprit des forces démocratiques anéantis par une victoire immédiate du MNSD fraîchement combattu et principal adversaire de l'époque. En quelque sorte, AMD prit sa revanche sur Tandja Mamadou à qui il avait refusé son soutien en jouant le rôle combien précieux de faiseur du roi. Affectueusement appelé « père fondateur » de l'ANDP, AMD était sans aucune démagogie l'illustre « créateur » de ce parti politique prédestiné à jouer un rôle clé sur la scène politique nationale avant son implosion en 1995 sous la cohabitation du gouvernement de Hama+ qui favorisa la création d'un comité dit de redressement qui a largement contribué à écarter le sort de cette formation politique et celui du père fondateur. L'un des atouts du père fondateur est aussi son côté « intellectuel » qui tranche avec l'idée généralement répandue qui confond les soldats aux troufions « semi lettrés »

Dans le processus d'installation de la démocratie post conférence nationale, AMD par ailleurs Président de l'Assem-



blée nationale avait pris une part très active et joué un rôle des tous premiers ordres grâce à sa capacité à conduire les débats et à gérer les contradictions les plus pointues au sein de la classe politique. Dans ses discours tout comme dans sa gestion du premier parlement démocratique de notre pays, AMD n'avait eu que du mérite. L'idée d'un consensus national dont il fit son propre slogan faisait de lui un homme politique pondéré, sage et incarnant les valeurs sociales de l'apaisement.

Changement de cap politique

Après l'émiettement de l'ANDP au sortir de la cohabitation, il choisit de réviser son ambition politique utilisant le « consensus » comme un slogan voué à sa propre personne et la surprise viendra avec son ralliement au Président Baré déclinant les luttes du FRDD après le coup d'Etat. Le deuxième signe fatidique à sa carrière viendra des élections présidentielles de 2004 à travers deux éléments majeurs : le premier est relatif à la teneur particulièrement scandaleuse de sa campagne électorale dans la région de Tillabéry où il se présentait rien de moins qu'un simple candidat de l'Ouest. L'émoi provoqué par ces propos au sein de l'opinion nationale s'accompagnait d'interrogations multiples et des doutes sur la capacité de l'homme à poursuivre sa trajectoire politique. A travers ces propos, des observateurs ont perçu les signes d'un repli sur soi, cette attitude fataliste de désespoir qui l'avait gagné. Le deuxième élément découle du premier, lorsqu'à la fin des élections de 2004, AMD annonçait son retrait définitif de la scène politique ou plutôt sa décision de ne plus postuler comme candidat dans le cadre des élections à venir. Ce retrait marque le coup d'arrêt aux ambitions d'un homme politique qui, aux premières heures du processus, était l'un des meilleurs favoris de la classe politique des années 90.

Les agissements compromettants

En ralliant le régime de la 5^{ème} République, personne ne se faisait plus d'illusion sur ses projets ou sa mission politique sur laquelle il avait personnellement décidé de tirer un trait. Arrivé à la Haute Cour de Justice (HCJ) et désigné Président de cette institution, AMD devrait simplement gérer une cagnotte financière et des privilèges en l'absence d'aucune activité particulièrement, au nom de la règle de partage qui a par

ailleurs positionné telle ou telle personnalité au gouvernement, à l'Assemblée nationale, à la Présidence de la République, au HCCT ou au CESOC et prochainement à la Médiature nationale.

C'est sans compter avec la volonté de Hama+ de mettre en place un système de gestion prédatrice des ressources publiques à l'origine de l'affaire MEBA où les partenaires techniques et financiers, appuyés par la société civile nigérienne, ont exigé et obtenu la mise en accusation du gouvernement. Seuls deux ministres et quelques techniciens, seront livrés à la juridiction dirigée par le père fondateur. Ainsi commence le nouveau tournant imprévu, d'une mission de la HCJ qui doit être conduite au premier plan par son Président.

Adamou Moumouni Djermakoye, avait-il été entraîné ou le faisait-il volontairement, lorsqu'il participait aux conciliabules interminables provoqués par Hama+ au sein de la Commission d'instruction qui était délibérément bloquée et dont les membres passaient plus de temps à palabrer qu'à mener le travail d'enquête dont ils étaient investis ?

S'agissant du Président de la HCJ, son attitude est devenue plus suspecte avec la mise en accusation de Hama+ avec qui ils formaient un duo politique au sein de la majorité présidentielle, d'ailleurs à l'origine de son ralliement à l'AFD ou l'AFD/R. Sa formation politique, même si elle en a le droit, n'a jamais fait mystère de son opposition à la motion de censure dirigée contre le gouvernement de Hama+ puis à sa mise en accusation. C'est un flirt politique public qu'affiche l'ANDP envers Hama+ et l'on se souviendra des propos du père fondateur, tenus lors des débats à l'Assemblée nationale, s'exprimant sans ambiguïté aucune.

Depuis l'incarcération de Hama+, le père fondateur multiple des initiatives tantôt à travers des audiences à la Présidence de la République, tantôt des concertations informelles voire même à l'AFD/R dont on lui attribue la convocation d'une réunion en vue de rechercher des solutions et alternatives politiques en lieu et place de la procédure judiciaire engagée devant la juridiction qu'il dirige. D'ailleurs, on le découvrira avec des propos qui reprennent mot pour mot la thèse développée par Hama+ et ses partisans indexant des adversaires ou ennemis imaginaires à la base de son

propre malheur réfutant toute responsabilité ou faute personnelle. Selon le journal « Le Courrier » n°16 eu 16 juillet 2008, le père fondateur affirme : « Moi, je vous dis, ceux qui aiment ce pays doivent réfléchir à deux fois avant de songer à déstabiliser le MNSD ».

Voilà qui est clair, la crise interne que traverse ce parti est imputée à des déstabilisateurs qui n'aiment pas le Niger. Il enchaîne dans la même logique en menaçant « qu'il ne faut pas réveiller la fibre régionaliste ou ethnique ». Là, on ne voit nullement les justifications de cette menace puisqu'aucune ethnique n'a menacé personne ni aucune autre ethnique. Ce réflexe ethnique incarne et reflète parfaitement la vision et les propos de l'ex primo et ses partisans.

Le père fondateur va même loin partageant l'idée selon laquelle Hama+ est forcément le futur président du Niger en 2009, certifiant « je sais que ce parti, véritable machine à fabriquer les présidents, fait peur. Sa dynamique hégémonique laisse penser que le futur président du pays ne peut provenir que de lui ». Cette affirmation ne correspond pas à la réalité politique nationale car, l'hégémonie d'aucun parti n'a suffi à lui conférer un président sans le concours des alliances politiques. Cette affirmation grossière s'inscrit dans le cadre des allégations fantaisistes de Hama+ qui rêve de se faire élire en 2009 dès le premier tour « Hama sai kayi ». A travers pareils comportements, le père fondateur crée des doutes sur sa capacité à faire preuve de neutralité vis à vis de l'accusé devant la juridiction dont il a la charge. Serait-ce le poids de l'âge qui a fini par avoir raison de l'homme et de ses ambitions ?

Les dispositions légales sur la récusation

L'ordonnance 97-007 du 15 juin 1997 fixant les règles d'organisation, de fonctionnement et la procédure devant la HCJ énonce à son article 7 les principes de la récusation d'un juge « parent ou allié d'un accusé jusqu'au sixième degré en ligne collatérale ». Ces dispositions sont complétées par l'article 9 qui précise que « tout juge qui sait une cause de récusation en sa personne même en dehors des cas prévus à l'article 7 est tenu de déclarer à la HCJ qui décide s'il doit s'abstenir ». Ainsi, dans le cadre de son travail, la HCJ se charge de clarifier toute relation de nature à compromettre l'impartialité et la neutralité des juges qui la composent. Ils doivent eux-mêmes dévoiler ces relations par devoir. S'ils n'en font pas la déclaration de sincérité, ils violent donc cette obligation et peuvent s'exposer à d'autres sanctions. Dans tous les cas, il appartient à la HCJ dans son ensemble de prendre la décision de récuser ou non l'un des juges.

La construction d'un Etat de droit exige nécessairement une justice indépendante, gage du respect et du bon fonctionnement des règles démocratiques. Ceux qui peuvent faire entrave à cette indépendance, doivent subir la rigueur de la loi car la justice, pour convaincre les citoyens, doit elle-même donner les bons exemples par un assainissement en son propre sein.

Colonel Ibro Ayouba
(acteur de la société civile)

Election du recteur et du vice-recteur de l'UAM

Yénikoye et Madé réélus avec plus de 89% des suffrages

C'est avec 311 voix pour et 24 contre sur 370 inscrits, 346 votants, 24 abstention, 9 bulletins nuls et un taux de participation de 93,51 %, que le tandem Yénikoye-Madé a été réélu respectivement recteur et vice recteur de l'Université Abdou Moumouni (UAM) de Niamey, le samedi 02 août 2008, à la faculté des lettres et des Sciences Humaines.

Réélus avec plus de 89% des suffrages, le Pr Yénikoye Alhassane et Dr Fodé Madé, ont la lourde tâche de continuer l'œuvre entreprise depuis 2005. Ainsi en a décidé la majorité du collège électoral, composé des d'Enseignants chercheurs, d'étudiants et des personnels administratifs et techniques de l'UAM. Les résultats à peine déclarés par le président du bureau de vote, M. Narey Oumarou, que la salle pleine comme un œuf est envahie des cris de joie et d'applaudissements, félicitant ainsi le duo gagnant. Cette élection revêt un caractère particulier car devant la réussite du tandem sortant et maintenant entrant, la communauté universitaire a choisi d'adhérer à la consolidation des acquis enregistrés depuis 2005. Des résultats, « au-delà de toute espérance et qui ont considérablement changé l'image de notre université tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de nos frontières » ; selon leur document de campagne. Enumérant ces résultats, le document

cite, entre autre, la stabilité de l'année académique (rupture avec le cycle d'années blanches), l'amélioration des conditions de vie et de travail des différentes composantes de l'université, la cohésion et la mobilisation de la communauté universitaire au profit du développement du pays. Dans le domaine académique, l'université a renoué avec les années normales avec comme conséquence la diminution de manière significative des taux d'échecs particulièrement élevés en première année et l'assainissement du diplôme de baccalauréat, jadis, entaché de fraude. Il faut aussi noter l'ouverture à l'international, réalisée par la mise en œuvre du système Licence Master-Doctorat (LMD) dans certaines facultés et par la délivrance des diplômes de master, la création des écoles doctorales, l'ouverture des formations professionnelles adaptées aux besoins de la société. Enfin, l'inscription à la mondialisation des savoirs a imprimé au corps professoral une



Pr Yénikoye Alhassane à gauche et Dr Fodé Madé

nouvelle pédagogie qui valorise les technologies de l'information et de la communication (TIC) et a amélioré la qualité de la formation. Dans le domaine de la recherche scientifique et technique pour le développement, la reprise du financement de la recherche scientifique par le budget de l'université sous l'impulsion du conseil scientifique provisoire. Ainsi, « 54 projets de recherche ont été financés à hauteur de 285 millions de FCFA ». Les thèmes des projets financés ont trait à la qualité de eaux, la sécurité alimentaire, la santé humaine, au développement, à l'environnement... Lors de leur premier mandat on a aussi assisté à la mise en place « d'une commission universitaire de dialogue social, l'assainissement du centre des œuvres universitaires, l'amélioration des conditions de vie et de travail des enseignants chercheurs, des personnels administratifs et techniques (PAT) par la révision de leur statut respectif et les prestations sociales aux étudiants ont été d'un apport indéniable dans la stabilité acadé-

mique et sociale » retrouvée, indique le document de campagne.

Malgré ces efforts, des défis restent à relever dans le domaine du chômage des jeunes diplômés, la mondialisation des savoirs, la crise alimentaire endémique, la crise environnementale, notamment.

Prenant la parole après la proclamation des résultats, tout ému, le Recteur Yénikoye Alhassane a promis, avec l'aide de Dieu, de pérenniser la stabilité académique, d'améliorer la qualité des enseignements, d'accroître la pertinence de la formation, d'améliorer significativement le financement de l'université.

Ainsi, le plan de développement stratégique 2008-2011, du tandem Pr Yénikoye-Dr Madé, s'inscrit dans la continuité des actions déjà entreprises tout en mettant un accent sur la consolidation des acquis pour faire de l'université un outil privilégié de développement. **Boubacar Nasser**

Baisse des tarifs de Communication par Celtel

Celtel Niger casse ses prix

Le 25 juillet dernier, lors d'un point de presse, à l'Hôtel Gawèye de Niamey, Celtel Niger a annoncé une baisse significative de ses tarifs de communications. Cette réduction sensible des tarifs de communication qui tourne entre 14 et 50 % selon le cas, vient satisfaire l'attente des 885.000 abonnés que compte la compagnie, elle constitue aussi la tenue d'une promesse faites par Celtel à ses clients depuis longtemps.



Apporter des solutions adaptées aux besoins exprimés par ses clients et les communautés nationales tel est le but visé par Celtel à travers cette réduction. Adel Alaya, directeur général par intérim de Celtel-Niger, a expliqué à la presse que cette nouvelle tarification claire et souple est aussi variée que dynamique. « Nos clients ont la possibilité, suivants leurs profits d'opter pour un plan tarifaire qui correspond mieux à leurs besoins de communication. Nous disposons de tarifs grand public à la minute et à la seconde, des tarifs spécialement conçus pour les entreprises et autres institutions, des tarifs jeunes, etc », a-t-il ajouté. Au total cette baisse est estimée entre 14 et 50% selon les cas. Pour le tarif grand public, « Nakowa », la communication par minute, passe de Celtel à Celtel de 160 FCFA à 125 FCFA aux heures pleines et à 115 FCFA aux heures creuses. De Celtel vers les autres réseaux elle est de 195 FCFA. A l'international elle est de 199 FCFA vers le Nigeria, Burkina et Tchad et 299 FCFA pour le reste du monde. Le Sms coûte 25 de Celtel à Celtel, 75 FCFA vers les autres réseaux et 120 FCFA à l'international. Les abonnés qui sont à la se-

conde, doivent désormais payer, 3 FCFA de Celtel à Celtel aux heures pleines et 2 FCFA aux heures creuses, 5 FCFA vers les autres réseaux et 8 FCFA à l'international, le message est facturé à 30 FCFA vers Celtel, 75 FCFA vers les autres réseaux et 120 FCFA à l'international. L'autre groupe qui bénéficie de réduction est celui des jeunes. Les Tarifs Matassa sont les suivants : 3,5 FCFA vers Celtel, aux heures pleines, 3 FCFA aux heures creuses et 1 FCFA aux heures de nuit (23 heures à 7 heures du matin). Le Sms est facturé à 10 FCFA vers Celtel, 20 FCFA vers les autres réseaux et 120 FCFA à l'international. Les «Matassa» payeront 6 FCFA pour une communication vers les autres réseaux et 8 FCFA à l'international. Enfin, pour les tarifs Fada, les communications coûtent 115 FCFA de Celtel à Celtel, 3 FCFA pour les tarifications par seconde et par minute, aux heures pleines, 2 FCFA aux heures creuses et seulement 1 FCFA la nuit. Un groupe de trois personnes peut être créer pour le Fada, en envoyant le N° du portable de la personne au 900.

Boubacar Nasser

Maître MAYAKI Oumarou
NOTAIRE 5, rue du Terminus
E-mail : mayakio@intnet.ne
☎ : (227) 73 50 39 / 73 37 37
☎ : 13 453

AVIS D'INSERTION

De LA NOMINATION DE COGERANTS

Il a été décidé de la nomination de **Messieurs Abdel Kader DIAMBEIDOU** et **Abdoul Moumine DIAMBEIDOU** en qualité de cogérants jusqu'à décision contraire des associés, au même titre que Madame Amina DIAMBEIDOU, gérant statutaire.

DU DEPOT / INSCRIPTION MODIFICATIVE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DU CREDIT MOBILIER (RCCM)

Au greffe du Tribunal de grande Instance Hors Classe de Niamey du procès-verbal précité aux fins des formalités d'inscription modificative et de publication.

Aux termes de l'inscription modificative, il a été procédé à la régularisation de l'immatriculation au RCCM de la société qui désormais est **RCCM-NIA-2008-B-857** au lieu de 122/RCCM/98.

POUR AVIS ET MENTION
Maître MAYAKI Oumarou

Avis est donné par l'Office Notariale **MAYAKI Oumarou**, sise à Niamey/NIGER, 317, rue du Terminus, B.P 13.453, Tel: 20 73 37 37 / 20 73 50 39, Fax : 20 73 52 88, E-Mail : mayakio@intnet.ne:

DE L'EXTENSION DE L'OBJET SOCIAL

Aux termes du procès-verbal de délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30/01/2008, des associés de la Société à responsabilité Limitée dénommée « **TETRIS IMMOBILIERE SARL** », au capital de deux millions (2.000.000) de Fcfa, ayant son siège social à Niamey, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le n° 122/RCCM/98 en date du 17/04/1998 ;

Il a décidé de l'extension de l'objet social à **l'aménagement urbain, la construction de bâtiments et travaux publics.**

Il en résulte que l'article 2 des statuts afférent à l'objet social a été modifié.

Tillabéri : « Comité directeur des cadres MNSD »

Dans une complète illégalité !

A la section du MNSD Nassara de Tillabéri des voix s'élèvent pour protester contre ce qu'on qualifie tout simplement d'usurpation de titre.

En effet, les militants se disent surpris, voire outrés que d'illustres inconnus investissent des médias pour faire en toute illégalité, des déclarations au nom d'un prétendu « comité directeur des cadres MNSD Nassara de la région de Tillabéri ».

Ce groupe de personnes agit dit-on, en toute illégalité parce qu'il n'est reconnu par aucune structure légale du parti. Mieux, même si les animateurs de ce groupe se disent ressortissants de la région, on se pose la question de savoir où se trouve leur base politique ?

La réponse est vite trouvée pour ceux qui combattent ce comité directeur qualifié de fantôme : « Pour se dire cadre MNSD Nassara de la région de Tillabéri, il faut être inscrit dans un comité de base. Or selon des recherches menées, la majorité de ces gens dont le coordonnateur lui-même ne sont membres d'aucune structure du parti dans la région ».

On rappelle qu'il y a une seule structure légalement reconnue par le parti, qui regroupe les cadres. Elle a été créée par décision N° 003/07/PS/TI du 7 février 2007 modifiée et compétée par une autre

décision N° 006/07/PS/TI du 21 août 2007 du président de la section, M. Seini Oumarou. Cette commission a comme présidente Mme Mariama Alassane secondée par M. Boubacar Oldi Oumar et elle compte sept autres membres. A propos de la dernière déclaration dans laquelle, le groupuscule – comme on le qualifie – s'est insurgé contre la tenue de la conférence régionale extraordinaire du 19 juillet, et dans laquelle il évoquait pêle-mêle l'article 40 du statut et 102 du règlement intérieur, on fait remarquer qu'il aurait été aussi honnête de citer l'article 101, alinéa 2. Cet article stipule : « Pour les instances, les assemblées sont convoquées par le président ou à l'initiative des deux tiers des membres ». La conférence du 19 juillet a donc été convoquée conformément aux textes du parti.

Il a été aussi question de quorum. Là également cet argument a été balayé d'un revers de main par les organisateurs de la conférence régionale qui ont pris la précaution de vérifier le quorum avant la tenue de la rencontre.

Autre fait que les « dissidents » reprochent à la conférence qui selon eux, devrait se tenir à Kollo comme convenu. Malheureusement pour eux, fait-on comprendre, ils feignent ignorer que c'est la prochaine conférence régionale ordinaire

qui doit être organisée à Kollo. Celle qui s'est tenue à Tillabéri le 19 juillet est une conférence régionale extraordinaire. S'agissant du soi-disant manque d'ordre du jour, les légalistes précisent ceci : « Effectivement dans la première lettre de convocation, il n'y avait pas d'ordre du jour. Mais il y a eu une deuxième adressée à toutes les sous-sections, qui précisait l'ordre du jour.

Cette deuxième lettre a transité par les présidents des coordinations départementales. Certains d'entre eux avaient délibérément choisi de ne pas remettre cette lettre aux différents destinataires, craignant qu'au vu de cette lettre rectificative, les sous-sections ne se décident à participer à la conférence régionale extraordinaire de Tillabéri.

Ayant compris la manoeuvre, les organisateurs avaient vite fait faire des copies de la lettre et de les expédier directement aux sous-sections ». Et la conférence a eu lieu. C'était un succès sur toute la ligne. Ces explications ont l'avantage d'être claires.

Pour conclure, ceux qui soutiennent Seini Oumarou, le président de la section de Tillabéri demandent aux dissidents d'arrêter de s'en prendre à leur président, de respecter les textes du parti si eux mêmes croient à ce qu'ils disent. En tout cas leur comité n'a aucune base légale ! Surtout dit-on que certains d'entre eux sont de véritables nomades politiques.

Affaire donc à suivre.

I.A

La commission légale des cadres de la section de Tillabéri

Présidente : Mme Mariama Alassane

Vice-président : Boubacar Oldi Oumar

Membres : Hassoumi Soumane (Tillabéri)

- Ali Boubacar (Kollo)

- Boukari Diamaton (Say)

- Moussa Idé (Ouallam)

- Hamey Assoumane (Filingué)

- Karidjo Seydou (OJN)

- Mme Sadou Kadi Mounkaïla (OFN)

MSF prié de quitter Maradi

Plus de 3.000 enfants malnutris et 300 agents dans l'impasse

L'ONG « Médecins sans Frontière » (MSF), qui opère depuis quelques années au Niger, notamment dans la région de Maradi, où elle travaille à la prise en charge des enfants malnutris, a été sommée de plier bagages. C'est par Arrêté N° 0303/MI/SP/DGAPT/DLP du 18 juillet 2008, que le ministre de l'intérieur, de la sécurité publique et de la décentralisation a suspendu les activités de l'Ong française. Les raisons divergent en fonction des sources. L'inquiétude elle est grande surtout par rapport aux milliers d'enfants malnutris pris en charge dans les centres de MSF Maradi mais aussi par rapport aux centaines d'agents nigériens qu'emploie l'ONG.

Liens avec la rébellion, non-respect de certains protocoles nationaux et internationaux en matière de prise en charge, introduction frauduleuse de médicaments non agréés, les raisons évoquées pour expliquer cette expulsion, par les uns et les autres, sont différentes. La version officielle a été rendue publique. Lors d'un point de presse, tenu le mardi 29 juillet dernier, le ministre de la santé publique, Issa Lamine, a expliqué ce qui a amené les autorités à suspendre l'autorisation d'exercice accordée à MSF. Il a reproché à MSF de n'avoir pas « respecté » son engagement d'intervenir dans les activités de nutrition dans des centres de soins de l'Etat et de traiter des cas de paludisme et de diarrhées. Selon le ministre de la santé, MSF France ne respecte pas, de manière effective, les normes et standards qui doivent régir les actions en matière de santé. « Nous pouvons illustrer cela à travers plusieurs exemples entre autres : le non respect de l'intégration physique de leurs activités de nutrition au niveau des structures sanitaires malgré leur engagement dans ce sens et que la politique nationale de prise en charge de la malnutrition la prévoit depuis 2005. Des attitudes trop ex-

hibitionnistes et propagandistes, ce qui est contraire à l'éthique médicale. Le non respect de certains protocoles nationaux et même internationaux en matière de prise en charge, notamment en ce qui concerne le paludisme grave et les diarrhées dysentériques. Le non respect des procédures administratives en matière de collaboration avec les services de l'Etat. L'entretien d'une situation de malnutrition endémique dans des camps, où les enfants séjournent plusieurs fois pour cause de rechute provoquée, souvent avec la complicité de certaines mamans », a-t-il expliqué. Il a déclaré que cette suspension d'autorisation de MSF France découle tout simplement du non respect des procédures par cette ONG et cela malgré les multiples rappels à l'ordre des autorités compétentes de 2005 à ce jour. Issa Lamine a, par ailleurs, rappelé aux employés de cette ONG dans la région de Maradi, que cette situation a été créée du seul fait de leur employeur sur le terrain. « La suspension des activités de cette ONG est sous tendue par la sauvegarde de l'honneur et de la dignité de nos populations », a-t-il indiqué. « C'est une mesure policière », s'est insurgé Mahamadou Moussa, secrétaire gé-



Zaneito, membre du « Mouvement citoyen », une ONG de Maradi, les arguments du ministre de la Santé « ne sont pas convaincants ». « Lorsque vous suspendez les activités de MSF, vous devez assurer la continuité de la prise en charge des enfants traités par l'ONG », a-t-il estimé.

Le syndicat national des infirmiers du Niger (SNIN), lui s'est réjoui de la décision et son secrétaire général Issa Madou

a dénoncé les « mauvaises pratiques de MSF », et le manque de collaboration qu'il dit avoir lui-même constaté lors d'un voyage dans la zone. MSF a de son côté dit souhaiter continuer à travailler en accord avec les autorités. A ce jour, « plus de 3.200 enfants, dont 233 hospitalisés, sont en traitement dans des centres nutritionnels et plus de 70.000 enfants reçoivent chaque mois un complément nutritionnel », selon MSF.

Depuis la grave crise alimentaire qui a frappé le Niger en raison de la sécheresse et une invasion de criquets pèlerins en 2005, les autorités sont très sensibles à tout ce qui trait à la crise alimentaire et la malnutrition infantile, rappelle t-on.

Boubacar Nasser

Numéro utiles

- Renseignement 12
- Sapeurs Pompiers 18
- Réclamation 13
- Police secours..... 17
- Hopital20 72 25 21
- Médecins de nuit20 72 47 37

Pharmacies de garde

*Du samedi 02
au 09 août 2008*

- Pop. Soni Ali Ber
- As Salam
- Jangorzo
- Rond Point
- Ecole Diiori
- Kaocen
- Ecole Canada
- Maisons Economiques
- Bonkaney
- Kalley-Est
- Vogue
- Banifandou
- Albarka
- Populaire Hôpital (sauf les dimanches)

**MAQUIS
LA JARDINIÈRE**

Venez vous détendre
sur la route de Say
à 18 km de Niamey
dans un cadre agréable

**Saviez-vous ?
Sous l'eau**

Le temps le plus long pendant lequel une personne peut rester sous l'eau sans respirer est, jusqu'ici de quatre minutes et vingt-neuf secondes et quart. C'est un exploit accompli à Londres le 7 avril 1886 par J. Fienney.

Le Démocrate

Hebdomadaire d'informations
générales
Edité par la S.A.R.L.
le_democrate@caramail.com
B P : 11 064 Niamey
N°21 Rue 067 NB Terminus

Fondateur

Bory SEYNI

Directeur de publication
Assane Saadou
Cel : 94 85 50 90

Service Commercial
Cel : 96 96 47 79 / 93 93 24 12

Composition
Le DEMOCRATE

Conférence - débat

La société civile face aux actions de développement

Une conférence publique sur le thème : quelles missions pour la société civile face aux actions de développement au Niger ? a été organisée le 26 juillet dernier par l'Observatoire autonome pour la bonne gouvernance et le développement (O.A.B.D sa ido). Elle a été animée par Dr Mahaman Tidjani Alou, enseignant chercheur à l'Université Abdou Moumouni de Niamey et chercheur au Lasdel.

Une série de visites de travail au Sénégal, au Mali et au Burkina Faso, effectuée par l'UABD sa ido avait pour objet de rencontrer les principaux responsables de gouvernance des organisations de la société civile ouest-africaine et des responsables nigériens de la diaspora pour des échanges d'idées et d'expériences en vu de la promotion au Niger et en Afrique de l'Ouest, de la paix, de la démocratie, de la bonne gouvernance et des initiatives de développement.

Il ressort que dans les pays de l'Afrique de l'Ouest, la démocratie, la bonne gouvernance, le respect des droits de l'homme, les bonnes pratiques budgétaires et de gestion transparentes, ont enregistré des avancées significatives. Une étude diagnostique a été menée sur les indicateurs de performance et au Niger il ressort que :

- la représentation politique est bonne ;
- l'efficacité institutionnelle est excellente ;
- l'indépendance des médias est une réalité ;

- la gestion économique s'améliore nettement ;
- la lutte contre la corruption a fait des succès ;
- la démocratie et l'Etat de droit a fait des succès ;
- la paix, la stabilité et la croissance sont au rendez-vous des actions de développement des actions de développement durable et équilibré.

Au Niger, on compte au rang des acteurs de la bonne gouvernance, la société civile qui sert de contre pouvoir et qui est en même temps, une force de négociation.

Pour le conférencier, cette société civile joue un rôle fondamental au Niger pour la bonne gouvernance. Grâce à cette société civile, les citoyens deviennent exigeants et la gestion est placée sous leurs yeux vigilants.

La diversité des organisations de la société civile dans un pays est un avantage si elles agissent de manière juste, libre et équitable. Mais si au contraire elles font preuve de partialité, elles devinent de leurs missions fondamentales. Dr Tidjani Alou fera le constat que malheureusement il y a des organisations qui posent des revendications politiques, qui servent des intérêts particuliers. Pour lui les organisations de la société civile doivent rester apolitiques et axer leur logique d'intervention vers des actions concrètes de développement.

Dr Tidjani Alou dira que : « C'est pour

toutes ces raisons, qu'il faut désormais canaliser les débats constructeurs vers une meilleure appréhension des contributions de la société civile aux actions de développement au Niger ».

Il faut donc réorienter les actions de la société civile vers des initiatives qui conduisent vers des actions concrètes de développement accéléré du Niger. Pour ce faire, il faut tendre vers :

- une amélioration des performances de la logique d'intervention des organisations de la société civile ;
- Moderniser et dépolitiser les actions de la société civile ;
- promouvoir la valorisation de l'intérêt général dans les actions de la société civile au Niger.

Pour le conférencier, la question la plus importante est de savoir quel est l'apport des organisations de la société civile aux actions de développement au Niger ?

En quoi les actions de développement concernent-elles la société civile ?

Les rapports de l'Etat à la société civile :

S'agit-il de rapports de complémentarité ou de contre-poids ? Quelles ont été les conditions d'émergence des organisations de la société civile ?

Toutes ces questions ont fait l'objet d'un débat fort enrichissant auquel ont pris part des représentants de diverses associations et organisations de la société civile et de l'Etat.

I.A.

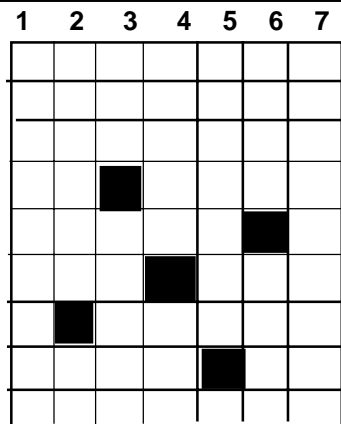
Mots croisés

HORIZONTALEMENT

1. Stupéfait.
2. Perçait l'abcès.
3. Ne savoir que faire.
4. Constitues. Prend un repas.
5. Cafés.
6. Coup de sang. Nourriture de l'âne.
7. Document.
8. Titre honorifique. Avant mi.
9. Bonnes mesures.

VERTICALEMENT

1. Transporter.
2. Objet précieux. La mienne
3. Double règles. Couvre-chefs militaires.
4. Creusa. Marchera.
5. Ruine.
6. Bagatelle. Entre le jaune et le brun.
7. Utilisées pour la première fois.



Solution du jeu précédent

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
1	A	S	S	I	E	G	E	A	N	T		L	U	X	E
2	R	E	U	S	S	I		J	E	U	N	E	S		X
3	A	R	R	E	T		G	U	S		A	U		O	P
4	C	F		R	O	T	I	S	S	O	I	R	E		O
5	H		R	E	C	E	N	T		U	N		J	U	S
6	I	R	A		A	N		E	C	R	E	M	E		E
7	D	E	M	O	D	E	S		O	S		A	C	T	E
8	E		E	M	E	U		A	R	I	D	I	T	E	
9		P	U	B		R	A	M	O	N	E		E	R	E
10	S	E	R	R	E		V	I	L	S		F	E	R	U
11	A	I	S	E		N	O	E	L		S	I		E	H
12	I	N		S	T	U	C		E	P	A	N	D	U	
13	S	E	L		R	E	A	L		C	H	A	I	S	E
14	O	R		G	A	E	T	A	N		A	L	G	E	R
15	N		B	A	C		E	M	I	G	R	E	E		O
16	S	E		R	A	S		B	E	L	A		R	A	T
17		T	O	N	S		M	I	S	A		D	E	M	I
18	P	A	R	I	S	I	E	N		S	O	I	E		Q
19	A	I	M	E	E		N	E	F		K	O		P	U
20	N	E	E		S	H	E	R	I	F		N	E	V	E